

Définition des sciences humaines

Aux fins de l'élaboration du présent Cadre commun, la définition suivante des sciences humaines a été adoptée :

Les sciences humaines étudient les gens dans leurs rapports réciproques et dans leurs rapports avec le monde qui les entoure. Il s'agit d'un domaine interdisciplinaire qui fait appel à l'histoire, à la géographie, aux sciences économiques, au droit, aux sciences politiques et à d'autres disciplines. Les sciences humaines examinent essentiellement les rapports dynamiques des êtres humains avec leurs milieux social, physique, spirituel, culturel, économique, politique et technologique. Dans ce monde complexe en évolution constante, les sciences humaines aident les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs et responsables au sein de leurs communautés, à l'échelle locale, nationale et planétaire.³

³ Définition tirée du document intitulé *Fondements du Cadre commun des résultats d'apprentissage en sciences humaines M à 12* (2000), p. 6.

N.B. : Cette page est vide dans le document imprimé.